

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 4 mars 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000043 /35

CODE : 1

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 25 février 2025, la lettre par laquelle la Ville de Vitré demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objets :

1°) Modification n°5 du plan local d'urbanisme, 2°) création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques et 3°) modification du plan de sauvegarde de mise en valeur de la commune de Vitré,

ainsi que la note de présentation de chacun des projets ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,
- le code du patrimoine ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

ECIDE

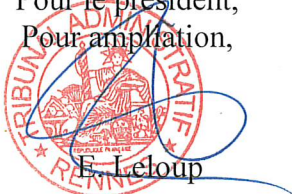
ARTICLE 1 : M. Jean-Charles Bougerie est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Vitré et à M. Jean-Charles Bougerie.

Fait à Rennes, le 4 mars 2025

Pour le président,
Pour ampliation,



La conseillère déléguée,

Marie Thalabard